

1. PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Tarifs mensuels sur 10 mois	COLLEGE	LYCEE	L.P.	L.P.	L.P.	B.T.S.
			BPGA	BPMS	CAP AS	
CONTRIBUTION des FAMILLES	57,50€	71,25€	71,25€	114,05€	82,40€	93,80€
DEMI-PENSION : 4 repas par semaine	89,90€	99,90€	79,70€	88,20€	79,70€	82,80€
5 repas par semaine	114,10€	124,70€	89,90€	113,90€	89,90€	93,40€
REPAS OCCASIONNEL	7,40€					
INTERNAT : Repas + Nuitées et Petits déjeuners	429,50€	431,50€	359,30€	394,70€	359,30€	
TRANSPORT : Navette Interne vendredi soir	17,00€					
FRAIS PEDAGOGIQUES (y compris devoirs surveillés) (a)	2,30€	4,20€	3,70€			4,20€
ETUDES SURVEILLEES du SOIR	11,80€					
LOCATION CASIER (facultatif et pour l'année)	9,50€					
CARTE INDIVIDUELLE (self et accès établissement) (b)	11,00€					

- (a) Ce forfait couvre le coût des documents photocopiés destinés aux élèves. Cette somme ne concerne pas les photocopies personnelles des jeunes.
- (b) Carte valable pour toute la scolarité. Caution imputée une seule fois et restituée au départ de l'élève. Le coût du remplacement de la carte en cas de perte est de 11,00 €.

A l'inscription de vos enfants au Groupe Scolaire Saint Joseph - La Salle, le chef d'établissement est à votre écoute pour tenir compte de vos contraintes financières. Il trouvera, avec vous, une réponse appropriée à votre demande.

La détermination de nos tarifs est guidée par deux critères indissociables :

- Les frais de scolarité sont différenciés suivant les unités pédagogiques de notre Groupe Scolaire (Ecole, Collège, Lycée Général & Technologique, Lycée Professionnel, Enseignement Supérieur),
- Les frais de restauration et d'internat sont **déterminés en tenant compte des périodes de stages et de vacances scolaires**. A noter que l'Etat et les collectivités locales ne sont pas tenus de subventionner la restauration.

2. LES COTISATIONS ANNUELLES :

Quelle que soit l'unité pédagogique dans laquelle votre ou vos enfants sont admis et quel que soit le statut choisi, les cotisations **sont dues au premier jour de la rentrée**. Elles sont intégralement reversées à ces organismes.

ORGANISMES BENEFICIAIRES	COTISATIONS ANNUELLES	
	par élève	par famille
Association interdiocésaine de l'Enseignement de Bourgogne, Lycées	36,40€	
Association interdiocésaine de l'Enseignement de Bourgogne, Collège	31,10€	
UROGEC	10,49€	
Solidarité diocésaine, école, collège, lycée	6,80€	
Association La Salle	8,65€	
Association des Parents d'élèves Saint Joseph – La Salle (c) - apel@saint-joseph-auxerre.fr		21,50€

- (c) Par le versement d'un montant de 21,50 €, la famille adhère à l'APEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) et manifeste ainsi son soutien à une association qui contribue au dynamisme et à la vitalité de nos établissements catholiques.

Les familles adhérentes sont informées que leurs données personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail) sont transmises aux Apel d'établissements, départementales et académiques ainsi qu'à la société d'édition du magazine Famille et éducation, filiale de l'Apel.

Les familles qui ne souhaitent pas cotiser à cette association doivent **adresser un courrier au Chef d'Etablissement avant le 15 septembre 2019**.

Pour les familles qui ont des enfants scolarisés dans d'autres établissements catholiques de l'Yonne et pour toute information complémentaire, se reporter aux documents de l'APEL diffusés à la rentrée.

3. FRAIS ANNEXES EVENTUELS :

Les tarifs ne tiennent pas compte des fournitures distribuées aux élèves (cahiers d'activités, carnet de liaison,...), des sorties scolaires, des options sportives ou culturelles facultatives, des activités périscolaires, etc... Celles-ci seront facturées tout au long de l'année.